



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 13 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le treizième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq (2025-05-13), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Monsieur Benoit Isaia

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-05-087

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-05-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|------|--|------------------------|
| 1.0 | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2.0 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3.0 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – AVRIL 2025 | |
| 4.0 | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 5.0 | Nomination des vérificateurs – Audit 2025. | |
| 6.0 | Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Avril 2025. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 7.0 | Autorisation des comptes à payer en mai 2025 et autres comptes payés affectant l'année 2025. | |
| 8.0 | Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain. | |
| 9.0 | Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat. | |
| 10.0 | Tous sujets relatifs – FQM / Congrès 2025. | |
| 11.0 | Tous sujets relatifs – Politique de télétravail. | |
| 12.0 | Tous sujets relatifs – Pharmacie. | |
| 13.0 | Tous sujets relatifs – Archives. | |
| 14.0 | Tous sujets relatifs – CPE l'Amuse-ailes. | |
| 15.0 | Tous sujets relatifs – Mandat notaire pour lot 5 668 369. | |
| 16.0 | Tous sujets relatifs – Contribution pour fins de parc. | |
| 17.0 | Tous sujets relatifs – Mandat notaire pour transactions et acte de cession d'une partie du lot 2 592 871. | |
| 18.0 | Tous sujets relatifs – Demande d'aide financière au développement des transports actifs. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 19.0 | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| 20.0 | Tous sujets relatifs – Octroi des travaux de réfection de la chaussée / Rue Céline et Sylvain. | |
| 21.0 | Tous sujets relatifs – Octroi des travaux de rapiéçage de la chaussée chemin de la Grande-Ligne. | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU (environnement) | |
| | URBANISME | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 22.0 Tous sujets relatifs – Adoption du règlement no. 441-2025.
23.0 Tous sujets relatifs – CCU.
24.0 Tous sujets relatifs – Dossier 448569 CPTAQ.
LOISIRS
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2025-05-089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 AVRIL 2025

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 15 avril 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 15 avril 2025 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2025-05-090

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2025

Document soumis : Lettre de Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA Auditeur, CA de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, concernant une offre de service datée du 05 mai 2025 pour la vérification des états financiers se terminant au 31 décembre 2025 ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 pour la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2025-05-091

RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – AVRIL 2025

Soumis au conseil : Rapport verbal du 13 mai 2025 fait au conseil municipal pour avril 2025 par la directrice générale/greffière-trésorière ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 13 mai 2025 de la directrice générale/greffière-trésorière pour avril 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2025-05-092

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES EN MAI 2025 & COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2025

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en mai 2025 & comptes payés affectant 2025;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'avril 2025 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve la liste des comptes payables en mai 2025 et en autorise le paiement.

QUE ce conseil, accepte et approuve les autres comptes payés affectant 2025.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**AUTORISATION DE PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT,
MANDAT/MAI 2025**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

1. **H20 innovation Inc.**; achat d'une pompe submersible; 2 551.00.-\$, plus taxe;
2. **Alarme JPCOM**; achat de lecteur d'accès et de gâche pour porte au centre communautaire; 2 897,42.-\$, plus taxe;
3. **Maxi forêt**; achat de revêtement extérieur pour cabane électrique; 6 336,54.-\$, plus taxe;
4. **Extermination Leblanc**; bâtiment municipal 3 ans; 2 604\$/année, plus taxe;
5. **Groupe MGF** : évaluation du lot 3 585 105; 1 150.-\$, plus taxe;
6. **École Joseph-Hermas Leclerc**, bourse de finissant; 1000.00.-\$,
7. **FL électrique** : remplacement de 2 panneaux incendie : 3 500.-\$, plus taxe;
8. **PBE**; Base de béton pour enseigne au parc Jacques L'Heureux; 1 460,00.-\$, plus taxe;
9. **Maison au diapason** : 3 000 \$
10. **École de la moisson d'Or** : 5000 \$
11. **Attis Leblanc concepteur paysager** : 16 240,00.-\$, plus taxe;
12. **EXP** : Contrôle qualitatif des matériaux; 8 994,60.-\$, plus taxe;
13. **GNR Corbus**; Plan d'entretien pour centre communautaire; 2 400,00.-\$, plus taxe;
14. **Toitures Smith, Dubois et Gendron inc.**; toiture pour bâtiment électrique loisirs; 14 372,20.-\$, plus taxe;
15. **QUE** les sommes requises pour le paiement du point 1 soit, l'achat d'une pompe submersible soit pris à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de 5 ans.

2025-05-094

CONGRÈS FQM - 2025

ATTENDU QUE le conseil désire participer au Congrès de la FQM en 2025;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à inscrire au congrès 2025, le moment venu, les membres du conseil qui participeront audit congrès ainsi qu'elle-même, s'il y a lieu. Ces derniers sont: le maire monsieur Marcel Gaudreau qui pourrait être remplacé par un autre membre du conseil au besoin, et un autre membre du conseil municipal.

QUE ce conseil demande de prévoir, l'ajout de la directrice générale/greffière-trésorière, s'il y a lieu, en fonction du programme présenté.

QUE ce conseil autorise ces inscriptions et les coûts nécessaires seront assumés par la municipalité. Les dépenses inhérentes (déplacement et hébergement) à ce congrès seront défrayées par la municipalité sur présentation des factures, selon la politique en vigueur.

QUE ce conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à transmettre les informations demandées par la MRC de La Haute-Yamaska concernant la réservation des chambres.

2025-05-095

DÉCISION DU CONSEIL – POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

ATTENDU QUE, la municipalité veut se prévaloir d'une politique de télétravail pour ses employés;

ATTENDU la politique de télétravail proposée;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve la politique de télétravail, tel que soumise.

QUE le conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière, à transmettre les informations pertinentes quant à cette politique au personnel admissible.



2025-05-096

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

DÉCISION DU CONSEIL – ADDENDA AU BAIL DE LA PHARMACIE

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à la modification du bail conclu avec la pharmacie afin d'inclure au local loué une superficie supplémentaire;

ATTENDU le projet d'addenda au bail soumis;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve l'addenda au bail à intervenir avec la pharmacie;

QUE le conseil autorise le maire monsieur Marcel Gaudreau et madame Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière, à signer tout document donnant effet à la présente, notamment l'addenda soumis.

2025-05-097

**DÉCISION DU CONSEIL – LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES
APPROUVÉE PAR BENOIT BOURBEAU, DE FRANCE LONGPRÉ
ARCHIVISTE ET DATÉE DU 28 AVRIL 2025**

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Benoit Bourbeau, de France Longpré archivistes, datée du 28 avril 2025 et autorise la directrice générale/greffière-trésorière ou son adjointe à faire procéder à la destruction de ces documents en utilisant les services d'une agence spécialisée et accréditée.

2025-05-098

**DÉCISION DU CONSEIL – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
/ EXEMPTION DE TAXES (DOSSIER CMO-71522-001) / CENTRE DE
LA PETITE ENFANCE L'AMUS'AILES/101, RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'exempter le centre de la petite enfance l'Amus'Ailes du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 101, rue du Domaine;

ATTENDU QUE la Commission consulte la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Commission soit informée que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'oppose à la demande.

QUE la Municipalité soit représentée par maître Annie Aubé dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Gilbert Cabana, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal., et il quitte la salle du Conseil pendant les délibérations et le vote sur ce point.



2025-05-099

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT À EVE BELLEFLEUR, NOTAIRE POUR
ACTE DE VENTE DU LOT 5 668 369.**

ATTENDU QUE le 8 février 2022, la Municipalité adoptait la Résolution 2022-02-03 pour accepter l'offre d'achat de Gestion DMO inc. pour la vente du lot 5 668 369 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE malgré les délais prévus à l'offre d'achat, les parties convenus de régler certaines problématiques en lien avec le projet de développement domiciliaire de Gestion DMO inc. avant de passer titre;

ATTENDU QUE le projet de développement est sur le point de se concrétiser et qu'il y a lieu de donner suite à l'offre d'achat acceptée afin de permettre au promoteur d'aménager une rue sur ce lot afin de donner accès au développement;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de mandater un notaire pour la préparation de l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité et Gestion DMO Inc. pour la vente du lot portant le numéro 5 668 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mandater le notaire Ève Bellefleur pour la préparation de cet acte;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la notaire Ève Bellefleur pour la préparation de l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité et Gestion DMO Inc pour la vente du lot portant le numéro 5 668 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, conformément à l'offre d'achat acceptée par la Résolution 2022-02-032 du présent conseil;

QUE madame Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière, soit autorisée à donner instructions au notaire quant au contenu de l'acte de vente, selon le prix convenu et les orientations prises par le conseil municipal.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer l'acte de vente qui sera préparé par la notaire Ève Bellefleur.

2025-05-100

**DÉCISION DU CONSEIL – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC –
LOT 2 592 871**

ATTENDU QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée pour un projet de subdivision du lot 2 592 871 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, afin de créer 55 lots.

ATTENDU QUE le plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, le 9 octobre 2024, émis à la minute 4600 et portant le dossier 220010.

ATTENDU QU'afin de créer lesdits lots, la demande de lotissement est assujettie aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels édictés au *Règlement de lotissement numéro 373-2017, chapitre 1 section D.*

ATTENDU QUE les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du conseil et qu'il doit se prévaloir de l'une des trois propositions édictées à l'article 1.14.1 du *Règlement de lotissement numéro 373-2017*; soit :

- Le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité un terrain ou une servitude faisant partie du site et qui représente 5 % de la superficie de ce site qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou pour l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ;

- Le propriétaire s'engage à verser à la Municipalité une somme d'argent qui représente 5 % de la valeur du site ;

- Le propriétaire s'engage à céder un terrain ou une servitude conformément au paragraphe 1 et verser une somme d'argent conformément au paragraphe 2 dont le total de la cession et du versement représente 5 %.

ATTENDU QUE le site offre l'opportunité de conserver un espace naturel offrant un intérêt pour l'établissement de sentier ou d'un maintien d'un espace naturel ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE la superficie du terrain sujet aux frais de cession pour fins de parcs est de 140 996,4 m² ;

ATTENDU QUE le conseil opte pour une compensation en terrain de 5 % de cette superficie, soit 7 049,8 m² ;

ATTENDU QUE le demandeur propose une compensation en terrain excédant 5 % de la superficie du terrain, soit une superficie de 34 131,2 m² ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE LE CONSEIL EXIGE le propriétaire du lot 2 592 871 du cadastre du Québec, la cession d'une superficie de 34 131,2 m², et ce, tel que proposé par le propriétaire.

2025-05-101

DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT À EVE BELLEFLEUR, NOTAIRE POUR TRANSACTIONS ET ACTE DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 2 592 871 (FINS DE PARCS)

ATTENDU QU'IL est nécessaire de mandater un notaire pour la préparation de l'acte de cession à intervenir entre la Municipalité et Gestion DMO Inc. pour l'acquisition du futur lot #51 du lot 2 592 871 cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford tel qu'indiqué sur le plan cadastral préparé par Émilie Martin-Ouellet, le 9 octobre 2024, émis à la minute 4600 et portant le dossier 220010 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mandater le notaire Ève Bellefleur pour la préparation de cet acte;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la notaire Ève Bellefleur pour la préparation de l'acte de cession à intervenir entre la Municipalité et Gestion DMO Inc. pour la cession du futur lot #51, soit une partie du lot 2 592 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de 34 131,2 m², laquelle constitue la contribution pour fins de parcs dans le cadre du projet du promoteur;

QUE madame Annie Lessard, directrice générale/greffière-trésorière, soit autorisée à donner instructions au notaire quant au contenu de l'acte de cession, selon les orientations prises par le conseil municipal par la résolution 2025-05-100.

Suite à l'adoption de la résolution, monsieur Gilbert Cabana revient dans la salle du Conseil et reprend son siège.

2025-05-102

DÉCISION DU CONSEIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 056 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 528 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Annie Lessard, directrice générale/ greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois d'avril 2025.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière fait mention au conseil des rapports et des informations reçus.

2025-05-103

DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À PAVAGE MASKA INC. POUR LES TRAVAUX DE RESURFACAGE SUR LA RUE CÉLINE ET SYLVAIN & AUTORISATION DE SIGNATURE

Document soumis : Rapport de Dave Williams ing. en date du 08 mai 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public par la résolution no.2025-04-073;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme telle que mentionnée au rapport d'analyse de Dave Williams, ing. en date du 08 mai 2025;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à Pavage Maska Inc. pour les travaux de resurfacement sur la rue Céline et Sylvain pour un montant de **409 329,88 taxes inc.**, suivant les recommandations de Dave Williams ing. en date du 08 mai 2025.

QUE les sommes requises aux fins de ce contrat seront prises à même le surplus non-affecté (59-110-10-000)

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2025-05-104

DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À GROUPE COLAS QUEBEC INC. POUR LES TRAVAUX DE RAPIÉCAGE DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE & AUTORISATION DE SIGNATURE

Document soumis : Rapport de Dave Williams ing. en date du 08 mai 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public par la résolution no.2025-04-074;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme telle que mentionnée au rapport d'analyse de Dave Williams, ing. en date du 8 mai 2025;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à Groupe Colas Québec Inc. pour les travaux de rapiéçage du Chemin de la Grande Ligne pour un montant de **95 429,25 taxes inc.**, suivant les recommandations de Dave Williams ing. en date du 08 mai 2025.

QUE les sommes requises aux fins de ce contrat seront prises à même le fond de Carrière/Sablière 55-169-10-000.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assumera la moitié des frais encourus et que l'autre moitié sera assumée par la municipalité d'Ange-Gardien.
QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2025-05-105

**DÉCISION DU CONSEIL - ADOPTION DU RÈGLEMENT 441-2025
CONCERNANT LES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 avril 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le règlement no.441-2025 concernant les avis publics de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QU'UNE copie du règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

2025-05-106

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO.
5 512 629 CADASTRES DU QUÉBEC CONCERNANT L'AJOUT D'UNE
TROISIÈME ENSEIGNE FIXE AU MUR QUI N'EST PAS CONFORME
À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 512 629 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser une troisième enseigne fixe au mur;

ATTENDU QUE le CCU refuse ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, refuse l'orientation de ce dernier et refuse une dérogation mineure concernant le dossier du lot 5 512 629 du cadastre du Québec.

2025-05-107

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO.
5 512 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA
SUPERFICIE MAXIMALE DE L'ENSEIGNE QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 512 629 s'est adressé au CCU dans le but d'autoriser la superficie d'une enseigne, fixe au mur.

ATTENDU QUE le CCU refuse ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, refuse l'orientation de ce dernier et refuse une dérogation mineure concernant le dossier du lot 5 512 629 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

2025-05-108

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – DOSSIER 448569 CPTAQ - ALIÉNATION
DU LOT 2 592 359 ET UNE PARTIE DU LOT 1 910 802**

ATTENDU QUE la municipalité appui la demande du propriétaire du lot 3 477 503 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 448569, afin de permettre l'aliénation et le lotissement du lot 2 592 359 et une partie du lot 1 910 802 du cadastre du Québec en tenant compte des critères de l'Article 62 de la LPTAA ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité appui la demande du propriétaire du lot 3 477 503 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, Dossier 448569, afin de permettre l'aliénation et le lotissement du lot 2 592 359 et une partie du lot 1 910 802 du cadastre du Québec en tenant compte des critères de l'Article 62 de la LPTAA ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h45. jusqu'à 19h55.

2025-05-109

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

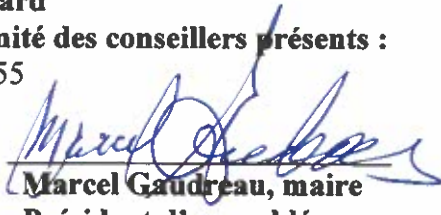
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil ferme ladite session à 19h55


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée

